



STATUTS du C.V.A.C.

Validé par le Comité Directeur le : 15/03/2024
Siège Social : 13 rue du 4 septembre 38200

ARTICLE 1 - OBJECTIFS ET PRINCIPES

Le C.V.A.C. fondé le 7 janvier 1982, a pour objectif de développer l'animation cycliste locale, en organisant toutes les manifestations qu'il jugerait intéressantes en respectant les principes d'indépendance et d'amitié développés articles 1 et 3 du règlement intérieur.

Les membres fondateurs du Club sont :

Reynaud Robert 1 er Président fondateur 38200 St Sorlin de Vienne

AGOSTI Lucien. Les Tupinières 38200 VIENNE

AUBERT Félix. Chemin de St Just Les Tupinières 38200 VIENNE

ARMANET André. 19 rue des Clercs 38200 VIENNE

BLAIN Christian. Place d'Arpôt 38200 VIENNE

ARTICLE 2 - COMPOSITION DU CLUB.

Le Club se compose :

- de membres actifs avec licences et à jour de cotisation ; qui selon leur souhait, participent à l'organisation des différentes manifestations. Ils ont droit de vote à l'AG.
- de membres bienfaiteurs ou d'honneurs désignés comme tel par le C.A. Ils sont dispensés de cotisation, mais n'ont pas le droit de vote.

La qualité de membre se perd par non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, sur décision du CA et après audition devant celui-ci.

ARTICLE 3 – SIEGE SOCIAL

13 Rue du 4 septembre Vienne 38200

Son Siège Social pourra être changé sur simple décision du Conseil d'administration (CA).

ARTICLE 4 - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Le Club est administré par un Conseil d'Administration (CA) composé de licenciés, sur volontariat. Il comprend 15 personnes.

Les 8 membres du bureau sont élus par tous les membres du CA présents lors de l'Assemblée Générale.

Ils délibèrent à huis clos pour désigner les postes à pourvoir.

Le CA se réunit six fois dans l'année sur convocation du bureau. Lors de chaque réunion, un procès-verbal est établi reprenant toutes les décisions importantes.

Une Assemblée Générale (AG) a lieu une fois par an, tous les adhérents y sont conviés.

La durée du C.V.A.C. est illimitée.

Composition du BUREAU	
Président	Frédéric TEDESCO
Président Délégué	Eric NEUMANN
Président Délégué	Yvan CLEMARON
Président Délégué	Nicolas DURIN
Secrétaire	Isabelle DELRUE
Secrétaire Adjoint	Laurent BONNY
Trésorier	Jean Yves Thaize
Trésorier Adjoint	Bernard BETTINELLI
Président Délégué	Laurent BONNY

ARTICLE 5 - DISSOLUTION

La dissolution du Club peut être prononcée par le CA convoqué spécialement à cet effet. L'actif des comptes sera attribué à un Club sportif désigné par la majorité du CA.

ARTICLE 6 – INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Les statuts et les règlements intérieurs ainsi que les modifications éventuelles, doivent être communiqués à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, dans le mois qui suit leur adoption en AG.

ARTICLE 7 - AFFILIATIONS

Le club est affilié aux fédérations FFC, FSGT, FFVélo.

Vienne, le 16 mars 2024

Tedesco Frédéric
Président du C.V.A.C




CVAC
13 rue du 4 Septembre
38200 VIENNE
frederic.tedesco@orange.fr
Siret 440 939 825 00020 - Agrément W383008574